



2023-82

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 27 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 24/07/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER
Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Secrétaire de séance : Christine SIMON

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET
2023**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/07/2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 27/07/2023
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Christine SIMON



COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL 17 JUILLET 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER,
Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS,
Thierry SOLEIHAC

Absents ayant donné pouvoir

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Franck PAILLON

Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Christian GIRARD

Secrétaire de séance : Michel BEGON

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

12 présents + 7 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 26 juin 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Pôle Santé : choix des attributaires des marchés travaux pour 4 lots (charpente bois, étanchéité, platerie-peinture, chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie)
3. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Michel BEGON

2. Pôle Santé : choix des attributaires des marchés de travaux pour 4 lots (charpente bois, étanchéité, platerie-peinture, chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie)

11 lots ont été validés le 26 juin. Il reste 4 lots à attribuer : 2 liés aux reconsultations (lots 4 et 6) et 2 à des précisions (lots 9 et 14)

Franck PAILLON rappelle le choix des attributaires pour les 11 lots, dont le lot désamiantage (entreprise BARLIER) qui intervient dès la semaine prochaine (dépose des ouvrants), suivie du lot maçonnerie (entreprise ARNAUD) pour poser des panneaux OSB (obstruction des fenêtres)

Lot 4 charpente bois : 3 offres

Estimation à 86 577 €

VELAY COUVERTURE CHARPENTE (Blavozy) a proposé à 80 842 € soit 97 010.40 € TTC
Patrice LHOSTE demande si la qualité et l'essence de bois sont déterminés par l'architecte ?
Le CCTP le précise.

Lot 6 « étanchéité » : 5 offres

Estimation 24 738.38 €

Entreprise EGGE GAYTE, sise Polignac (43) a proposé 24 239.30 € HT, soit 29 087.16 € TTC

Lot 9 « plâtrerie peinture » :

Estimation 164 758.67 €

Attente de précision entre 2 offres

Proposition de choix du moins disant : Entreprise PERETTI sise St Germain Laprade (43)
Pour un montant de 164 677.56 € HT, soit 197 613.07 € TTC

Lot 14 « chauffage-refroidissement-ventilation-plomberie » :

Estimation : 215 578.46 €

Entreprise LASHERME, sise Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant de 203 718.90 € HT, soit 244 462.68 € TTC

Cout total des travaux : 1 473 580.18 € pour 1 479 949.69 € d'estimation

Vote : unanimité

4. Divers

4.1. Transfert de la compétence gestion des unités de production culinaire d'une capacité globale de plus de 1000 repas par jour (production en liaison froide, livraison et service de repas) à la CAPEV

La cuisine centrale située à Bains dans les locaux du CFA est gérée par la mairie du Puy mais comme elle sert plusieurs établissements du territoire de la CAPEV, il est proposé son transfert à celle-ci

Danièle VALLERY demande si la structure est déficitaire et si oui, le déficit pourra-t'il être absorbé. Michel BEGON répond que la structure sera rendue à l'équilibre financier.

Michel Begon poursuit : une remarque de la cour des comptes fait état qu'il n'est pas normal que la mairie ait la compétence sur la cuisine centrale sachant que 6 autres communes l'utilisent (Bains, Brives Charensac, Chaspuzac, Le Puy-en-Velay, Sanssac-l'Eglise, Solignac-Sur-Loire, Vals-près-Le-Puy et Vazeilles-Limandre)

Une réflexion est en cours sur le fonctionnement futur de la cuisine sachant qu'à l'origine, sa construction à Bains devait permettre au CFA de l'utiliser, ce qui n'a jamais été le cas.

En conseil communautaire, les communes utilisatrices ont exprimé leur contentement sur le service et si d'autres communes sont intéressées, elles peuvent l'utiliser sachant que cette cuisine est cependant limitée du fait de sa capacité potentielle en termes de repas fournis.

Voir si exploitation externalisée

Franck PAILLON précise que pour la commune de Blavozy, il n'est pas à l'ordre du jour de demander le bénéfice de ce service pour la cantine scolaire.

Michel BEGON lit le projet de délibération pour approuver le transfert de la compétence gestion des unités de production culinaire à la CAPEV d'une capacité globale de plus de 1000 repas par jour (production en liaison froide, livraison et service de repas).

Vote : unanimité

4.2. Fonds de concours pour travaux réseau d'eau pluviale

La construction en cours Chemin des Combes a fait l'objet d'une réflexion, lors de l'instruction du permis de construire, sur la récupération des eaux pluviales.

Une visite sur place a permis de constater que la conduite d'eau pluviale existante avait pour déversoir le terrain qui reçoit cette construction.

La DEA, compétente et donc maître d'ouvrage pour ces travaux a donc estimé les travaux à envisager (dévier la conduite pour la faire rejoindre celle existante à proximité) et demande un fonds de concours à la commune pour la moitié de ces travaux dont le cout total est de 3000 € (1500 € demandés à la commune).

Michel BEGON rappelle les travaux sur le réseau d'eaux pluviales aux Générades Plusieurs estimations de travaux jusqu'à + 30 000 euros, devis retenu à 12000 euros (6000 euros pour la commune au titre du fonds de concours).

La réalisation des travaux s'est avérée plus conséquente que prévue, portant la participation de la commune à 8 427.05 €.

La DEA n'était au départ pas favorable à ces travaux car pas d'eau pluviale de particuliers collectée sur cette canalisation. Mais les terrains situés au droit de cette canalisation sont constructibles donc raccordés à terme à ce réseau d'eau pluviale, d'où une prise en charge possible par la DEA.

Vote pour travaux chemin des combes : unanimité

4.3. Etude de faisabilité choix géothermie Centre Socio Culturel

Le bureau d'études AVP avait fait une étude de faisabilité pour plusieurs modes de chauffage avec possibilité d'un réseau de chaleur avec chaudière bois commun au CSC et au pôle santé. Mais l'étude a mis en avant que cette solution ne soit pas rentable donc abandonnée. En revanche, la géothermie peut être intéressante pour le seul bâtiment du CSC. Ce projet peut bénéficier du fonds de chaleur mis en place par la CAPEV pour les travaux mais aussi pour les études, avec obligation de faire une étude plus approfondie pour finaliser la réalisation en géothermie (10 forages nécessaires).

L'étude comprend donc un forage pour connaître la nature du sol et la profondeur à retenir sachant que ce forage sera utilisable.

Une estimation de l'étude entre 20 000 et 30 000 euros a permis de lancer une consultation directe auprès de 4 bureaux d'étude. Un seul a fait parvenir son offre, AVP, selon synthèse suivante :

DESIGNATION DES OUVRAGES	Quantité	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.	T.V.A. 20,00%	PRIX TOTAL T.T.C
Prestation Forage					
Réalisation sonde 100 ml y compris test reponse thermique	1	11 510,00 €	11 510,00 €	2 302,00 €	13 812,00 €
Prestation hydrogéologue					
	1	2 250,00 €	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €
Prestation BET Fluides					
	1	2 870,00 €	2 870,00 €	574,00 €	3 444,00 €
TOTAL DE L'OFFRE	3,00		16 630,00 €	3 326,00 €	19 956,00 €

DESIGNATION DES OUVRAGES	Quantité	PRIX UNITAIRE H.T.	PRIX TOTAL H.T.	T.V.A. 20,00%	PRIX TOTAL T.T.C
Prestation Forage					
Réalisation sonde 150 ml y compris test reponse thermique	1	14 260,00 €	14 260,00 €	2 852,00 €	17 112,00 €
Prestation hydrogéologue					
	1	2 250,00 €	2 250,00 €	450,00 €	2 700,00 €
Prestation BET Fluides					
	1	2 870,00 €	2 870,00 €	574,00 €	3 444,00 €
TOTAL DE L'OFFRE VARIANTE FORAGE 150 ML	3,00		19 380,00 €	3 876,00 €	23 256,00 €

Les bureaux d'étude sont actuellement très sollicités, ce qui peut expliquer l'unique offre.

AVP ayant réalisé la première étude, il en est ainsi facilité. Mais il faudra qu'il justifie de sa certification (en cours de renouvellement) pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'ADEME qui prend en charge l'étude à hauteur de 70%.

AVP fait par ailleurs partie de l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du CSC.

L'étude correspond aux estimatifs

Vote : unanimité pour confier l'étude à AVP, selon montants indiqués ci-avant.

4.4 Don lique contre le cancer

Franck PAILLON fait part du décès d'une personne ayant travaillé pour la commune dans le secteur enfance jeunesse avant la prise de compétence par la CAPEV. En mémoire de cette personne, il est proposé de verser une somme de 50 euros, à la ligue contre le cancer.

Vote : unanimité

4.5. SGBHB (St Germain Blavozy Hand Ball)

Franck PAILLON fait lecture du courrier de la fédération de hand félicitant le club de hand SGBH qui a reçu des labels pour ses actions : actions de détection et formation de jeunes talents, actions au service de tous les acteurs de l'arbitrage, actions de féminisation dans la pratique du hand pour les joueuses arbitre, éducatrices et dirigeantes, actions baby hand, actions déploiement offre de pratique, actions engagement dans le sport de santé.

4.6. Containers à ordures ménagères

Franck PAILLON fait par d'un courrier reçu au sujet du dépôt d'ordures dans les containers situés au pied de la garde. A priori, beaucoup de dépôts dans ces bennes car présence de colonnes à verre à côté. Le courrier a été transmis à la capev pour suite à donner dans le cadre de leur compétence.

Michel BEGON rappelle l'historique des colonnes à verre. Ces dernières ont été installées dans des lieux peu utilisés par la population. Il avait donc été décidé d'aller au plus près de cette dernière pour collecter plus et éviter que les verres soient mis dans les autres containers.

L'effet fut positif car plus de collectes et meilleur tri ce qui permet la maîtrise des couts, notamment au niveau des taxes (taxe sur le tonnage donc plus on trie plus on maîtrise le cout)

Le fléau si situe plus sur les cartons d'emballages qui doivent être pliés et menés à la déchetterie car sature vite les poubelles.

Le service environnement sera contacté à la suite du courrier pour voir s'il faut rajouter des containers.

Michel BEGON rajoute qu'il ne faut pas hésiter à signaler les bacs non lavés et nauséabonds. Il suffit d'appeler le service environnement en mentionnant le numéro du point de collecte. Les bacs seront alors remplacés par des containers propres.

Les barrières en bois formalisant les emplacements containers seront aussi réparées ou entretenues.

4.7. choix de la maitrise d'oeuvre traversée du bourg :

Un audit a lieu le 18 juillet pour entendre les 4 candidats ayant fait une offre. propositions pour Le candidat choisi devra travailler avec la DEA pour le réseau séparatif eaux pluviales et assainissement et devra travailler aussi sur les aménagements des abords du pôle santé.

4.8. CSC :

Un expert se rend sur place vendredi 21 juillet à 10h00 pour fuites gymnase avec toutes les parties prenantes (voir origine des fuites avant de faire les travaux)

4.9. bureau du CSC lundi 24 juillet pour bilan comptable et tarifs des activités

4.10. Danièle VALLERY rend compte de la cérémonie de mariage du 15 juillet et de la cérémonie du baptême républicain du 16 juillet. Lors de celle-ci, 100 euros ont été remis pour le CCAS. Un courrier de remerciement sera fait aux deux familles donatrices.

4.11. Christian

GIRARD rappelle l'accueil de 4 campeuses (12 à 14 ans) scouts de France qui devaient camper à Panassac (suite à contact par la responsable du camp qui avait demandé un point d'eau). Il leur a ouvert les vestiaires du foot et elles ont pu y dormir car temps menaçant. Elles sont reparties dimanche matin pour St Vincent

4.12. Franck PAILLON informe que l'appartement au-dessus de la médiathèque libéré a été attribué au locataire de la rue de l'assemblée qui contient deux salles au rez-de-chaussée. Cet « échange » permet au locataire d'avoir un logement plus adapté (il est seul) et à la mairie de récupérer ces deux salles pour réunions ou autres, voire pour les besoins du CSC (club des aînés notamment).

4.13. Danièle VALLERY informe de la mise en place d'un atelier de remise à niveau et découverte de la langue anglaise (intervention d'un ukrainien multi-linguiste) pour les jeunes. 3 enfants sont inscrits et l'atelier commence lundi 24 juillet. La médiathèque ne disposant pas de salle, il pourra se tenir dans la salle de la mairie (vers pharmacie) actuellement encore disponible.

Fin de la séance à 19h54

Signatures :
Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Michel BEGON

